

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1580

Eglise Saint-Bonaventure - Restauration des toitures et des façades - 1ère tranche - 7 place des Cordeliers - Opération n° 02052514 - Lancement des études de l'opération et vote de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005 - Election des membres du jury et des membres de la commission d'appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre

Direction de la Construction

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTES : Mme RABATEL

2015/1580 - EGLISE SAINT-BONAVENTURE - RESTAURATION DES TOITURES ET DES FAÇADES - 1ERE TRANCHE - 7 PLACE DES CORDELIERS - OPERATION N° 02052514 - LANCEMENT DES ETUDES DE L'OPERATION ET VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME 20005 - ELECTION DES MEMBRES DU JURY ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet cité en objet et le vote ou l'actualisation des AP, dont celle de « Conservation Patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », n° 2015-1, programme 20005.

Plusieurs désordres ont été constatés sur l'édifice de l'Eglise Saint-Bonaventure :

- de nombreuses infiltrations d'eau en provenance des couvertures de l'église ;
- des attaques des bois de charpente par des insectes et par des champignons xylophages ;
- un mauvais état des façades nécessitant leur restauration.

Compte tenu de ces désordres, il est nécessaire aujourd'hui de reprendre l'ensemble des couvertures de l'édifice pour garantir la pérennité des ouvrages. Il convient également de restaurer une partie des façades de l'édifice.

Par ailleurs, des travaux d'amélioration de l'accessibilité sont nécessaires. Le fonctionnement de l'entrée de l'église, qui se fait aujourd'hui par deux petits sas de part et d'autre de l'entrée principale, sera modifié par la création d'un sas central.

Afin d'établir les travaux prioritaires à réaliser, il convient de lancer les études de maîtrise d'œuvre correspondantes.

Ces études, estimées à 275 000 € TTC, sont à financer par l'autorisation de programme n°2015-1 « Conservation Patrimoine Bâtiments Culturels 2015-2020 », programme n° 20005. Des aménagements intérieurs, souhaités par la paroisse et le Diocèse viendront compléter le programme des études, leur réalisation faisant ultérieurement l'objet d'une convention financière définissant la participation de l'association diocésaine.

Le montant toutes dépenses confondues (TDC) des travaux de cette première tranche pris en charge par la Ville de Lyon, est estimé à ce jour à

2 500 000 € TTC (valeur juillet 2015). Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, par voie d'appel d'offres restreint, conformément au Code des Marchés Publics.

Cette attribution intervient après avis d'un jury et décision de la commission d'appel d'offres.

Les membres du jury et de la Commission d'Appel d'Offres seront élus selon les modalités définies par le Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la spécificité de ce projet, il convient de procéder à l'élection des Conseillers municipaux appelés à siéger d'une part, au jury et d'autre part, en Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code des Marchés Publics.

Pour le jury, je vous propose de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Le président désignera des personnalités qualifiées et, s'il le souhaite, des personnalités présentant un intérêt particulier pour l'opération, conformément aux articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics.

Pour la Commission d'Appel d'Offres spécifique à ce projet, je vous propose de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

A l'issue de l'appel de candidatures, 5 équipes seront admises à présenter une offre.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 - La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie d'appel d'offres restreint, les membres du Conseil municipal appelés à siéger

au jury, conformément aux dispositions du Code des Marchés publics, sont élus au scrutin à bulletins secrets avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Ce jury sera composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste A :

- Nicole GAY
- Roland BERNARD
- Georges KEPENEKIAN
- Richard BRUMM
- Antonia BLEY
- Etienne TETE
- Thomas RUDIGOZ
- Anne-Sophie CONDEMINÉ
- Marie-Odile FONDEUR
- Henriette MANOUKIAN

Liste B :

- Denis BROLIQUIER
- Inès de LAVERNEE
- Véronique BAUGUIL
- Joëlle SANGOUARD
- Jean-Jacques DAVID
- Emmanuel HAMELIN
- Christelle MADELEINE
- Pascal BLACHE
- Dominique NACHURY
- François ROYER

Résultats du scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne :	72
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	68

Ont obtenu :

Liste A : 46 voix Pour soit 3 sièges
Liste B : 22 voix Pour soit 2 sièges

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle auquel il a été procédé, les élus suivants sont élus pour siéger au sein du jury pour l'opération « Eglise Saint-Bonaventure - Restauration des toitures et des façades 1^{ère} tranche » :

Titulaires : Nicole GAY, Roland BERNARD, Georges KEPENEKIAN, Denis BROLIQUIER, Inès de LAVERNEE

Suppléants : Richard BRUMM, Antonia BLEY, Etienne TETE, Véronique BAUGUIL, Joëlle SANGOUARD

2 – Le jury sera présidé par M. le Maire ou son représentant.

3 - Les membres du Conseil municipal appelés à siéger en Commission d'Appel d'Offres, conformément aux dispositions du Code des Marchés publics, sont élus au scrutin à bulletins secrets avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Cette commission sera composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste A : -

Nicole GAY
- Roland BERNARD
- Georges KEPENEKIAN
- Richard BRUMM
- Antonia BLEY
- Etienne TETE
- Thomas RUDIGOZ
- Anne-Sophie CONDEMINE
- Marie-Odile FONDEUR
- Henriette MANOUKIAN

Liste B :

- Denis BROLIQUIER
- Inès de LAVERNEE
- Véronique BAUGUIL
- Joëlle SANGOUARD
- Jean-Jacques DAVID
- Emmanuel HAMELIN
- Christelle MADELEINE
- Pascal BLACHE
- Dominique NACHURY
- François ROYER

Résultats du scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne :	72
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	68

Ont obtenu :

Liste A : 46 voix Pour soit 3 sièges
Liste B : 22 voix Pour soit 2 sièges

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle auquel il a été procédé, les élus suivants sont élus pour siéger en commission d'appel d'offres pour l'opération « Eglise Saint-Bonaventure - Restauration des toitures et des façades 1^{ère} tranche » :

Titulaires : Nicole GAY, Roland BERNARD, Georges KEPENEKIAN, Denis BROLIQUIER, Inès de LAVERNEE

Suppléants : Richard BRUMM, Antonia BLEY, Etienne TETE, Véronique BAUGUIL, Joëlle SANGOUARD

4 – La Commission d'Appel d'Offres sera présidée par M. le Maire ou son représentant.

5 - Le lancement des études de l'opération n° 02052514 « Eglise Saint-Bonaventure - Restauration des toitures et des façades 1^{ère} tranche », est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Conservation Patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 ».

6 – M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de désignation du Maître d'œuvre en application du Code des Marchés Publics ;
- régler les indemnités des personnalités qualifiées et personnalités présentant un intérêt particulier pour l'opération, membres du jury ;
- déposer le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

7 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20005, opération n° 02025514, AP n° 2015-1 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2015 : 10 000 € ;
- 2016 : 135 000 € ;

- 2017 : 60 000 € ;
- 2018 : 35 000 € ;
- 2019 : 35 000 €.

8 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l’attribution et à l’encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l’Adjointe déléguée,

N. GAY